

BECOUBE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

S.A. DBV TECHNOLOGIES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS
GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

Assemblée Générale à titre extraordinaire du 15 juin 2017 - résolution n° 15

BECOUBE
1, rue de Buffon
49100 ANGERS

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

S.A. DBV TECHNOLOGIES

Adresse : 177-181, avenue Pierre Brossolette
92120 MONTROUGE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale à titre extraordinaire du 15 juin 2017 - résolution n° 15

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux de votre société qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5 % du capital de la société au jour de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à ANGERS et NEUILLY-SUR-SEINE, le 23 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

A handwritten signature consisting of several overlapping, horizontal, wavy lines.

S. BERTRAND

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature consisting of a series of sharp, vertical peaks and valleys, resembling a stylized 'M' or 'W' with a period at the end.

J. RAZUNGLES